

**Municipalité de la Commune
d'Arzier – Le Muids**

Préavis n° 03 / 2017

**Demande de crédit de CHF 55'500.-- TTC
pour les prestations relatives aux études de projet jusqu'à
l'obtention du permis de construire visant à la revitalisation de
cours d'eau et de milieux humides à Le Muids**

Délégué municipal

M. Nicolas Ray

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Plusieurs projets d'importance concernant la revitalisation de cours d'eau et de biotopes naturels sont actuellement en cours dans notre région. Parmi ceux-ci, on peut notamment citer le projet "toile verte" initié par le Parc Jura vaudois et soutenu par la fondation MAVA¹ ou le réseau agro-écologique "La Frontière" de RégionNyon². Ces différents projets sont largement soutenus financièrement, techniquement et humainement tant par le Canton que par la Confédération dans le cadre de la "Stratégie Biodiversité Suisse 2020", approuvée par le Conseil Fédéral en 2012³.

Parmi les acteurs principaux de ces projets, on retrouve bien entendu les propriétaires et exploitants des parcelles concernées, mais également les communes qui y jouent traditionnellement le rôle de mandataires.

Dans le cadre de notre commune, plusieurs zones autour du village de Le Muids ont été identifiées comme candidates à un travail de revitalisation des cours d'eau, fossés et milieux humides rares. Le but de ce présent préavis est de réaliser une étude détaillée de ces zones et d'en proposer, en accord avec les propriétaires et exploitants, une revitalisation à différents niveaux ; le préavis inclus également la mise à l'enquête jusqu'à l'obtention du (ou des) permis de construire. Les crédits visant à la réalisation de cette revitalisation feront l'objet d'un ou plusieurs préavis ultérieurs en fonction du résultat de la présente étude.

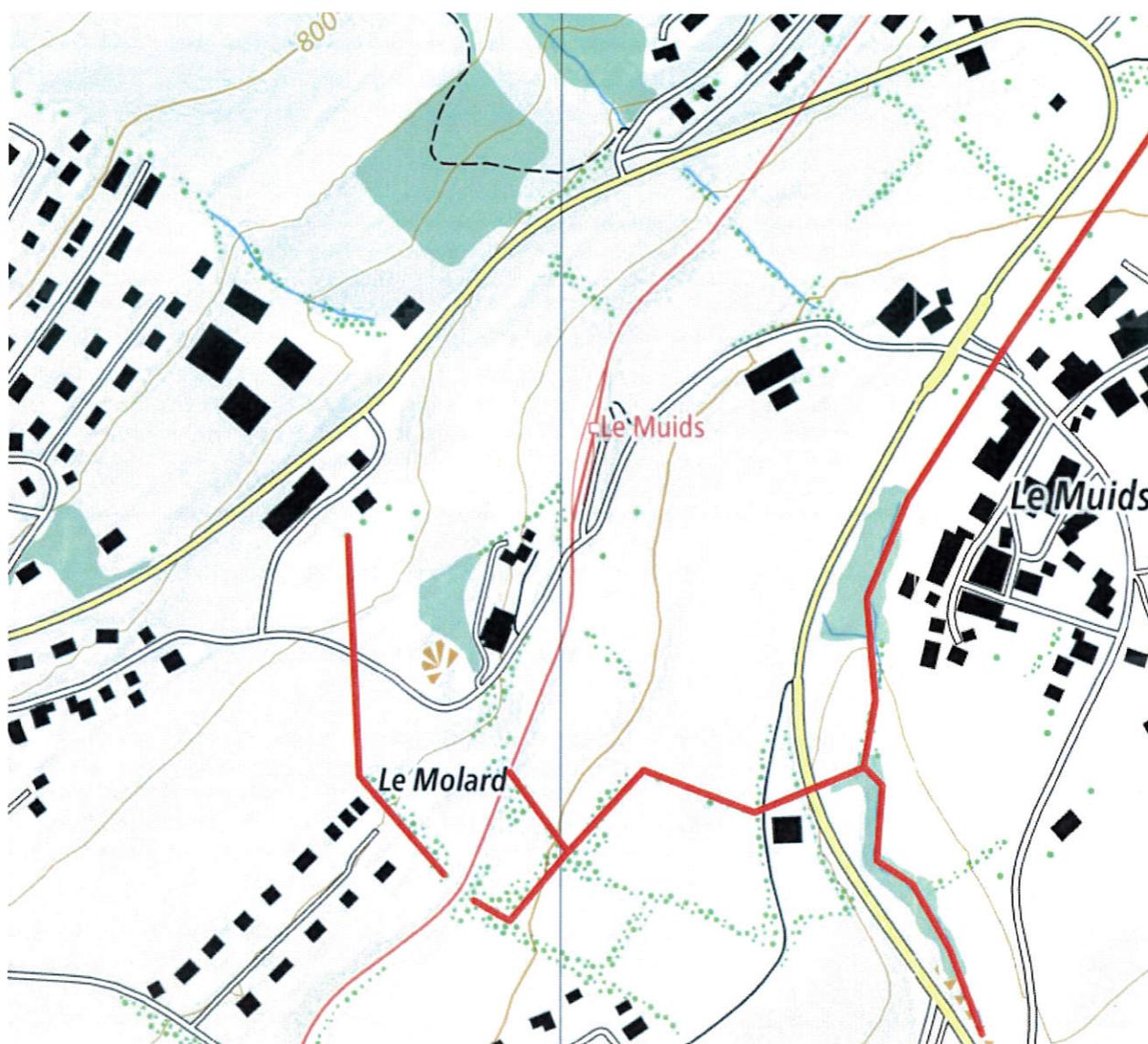
Ce travail de renaturation répond à plusieurs problèmes récurrents dans cette zone :

1. expansion rapide de la forêt qui se substitue aux milieux naturels humides de haute qualité,
2. difficulté d'exploitation des parcelles, très souvent rendues marécageuses par des résurgences d'eau,
3. risque important d'inondation partielle, en particulier pendant les périodes de crue (fonte des neiges ou orages violents),
4. infiltrations incontrôlées d'eau sous les voies du Nyon-St Cergue pouvant, à terme, provoquer des glissements de terrain
5. déversements importants dans le ruisseau situé au dessus de la clinique de Genolier pouvant, à terme provoquer une crue débordant sur les voies du Nyon-St-Cergue.

2. Périmètre du projet

Le projet de revitalisation est divisé en trois zones distinctes (voir plan détaillé ci-dessous) :

1. Depuis Le Molard jusqu'au passage sous la voie ferrée (drainage des écoulements et création d'un cours d'eau)
2. De la voie ferrée jusqu'au ruisseau du Bix, incluant la traversée de la route cantonale (drainage et restauration de 2 cours d'eau, création de gués pour accéder aux différentes parcelles, fauche et traitement des milieux humides)
3. Le long du cours du Bix, depuis la zone du futur centre scolaire jusqu'au Montant (restauration et remise à jours du ruisseau).



3. Détails du coût des études

Deux bureaux spécialistes en renaturation et études biologiques ont été mandatés pour cette étude sur le conseil du Parc Jura vaudois et de la Division Ressources en eau et économie hydraulique de la DGE. Sur la base des offres reçues, les coûts de l'étude sont les suivants :

	Zone 1 et 2	Zone 3	TOTAL
Collecte des données et relevés topographiques	8'880.--	2'260.--	11'140.--
Élaboration du projet de revitalisation	24'600.--	9'760.--	34'360.--
Coordination et administratif	1'950.--	1'464.--	3'414.--
Total brut			48'914.--
Divers et imprévus (5% du total)			2445.--
Total hors taxes			51'359.--
TVA (8%)			4'109.--
Total net			55'468.--
Total net arrondi			55'500.--

L'ensemble des coûts du projet de renaturation (étude et réalisation) sera pris en charge respectivement :

- par la Confédération à hauteur de 60%
- par le canton à hauteur de 35%

À la réalisation des travaux, la charge financière pour la commune ne sera donc que de 5% du coût total. De plus, la totalité des montants engagés pour les travaux sur les parcelles 808 et 810 sera inclus dans le coût total du futur centre scolaire de Le Muids et donc remboursé à la commune par l'AISGE au moment de la cession de ce bâtiment.

4. Planification intentionnelle de réalisation du projet

Sous toutes réserves et selon les conclusions de l'étude, les travaux concernant les zones 1 et 2 du projet, ainsi que la zone 3 en aval du carrefour de Le Muids, sont planifiés pour le début de l'année 2018. En ce qui concerne l'amont de la zone 3, les travaux seront coordonnés avec le chantier du futur centre scolaire de Le Muids.

5. Charges financières

Les charges financières moyennes, s'élèvent à CHF 932.40 par an

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Arzier-Le Muids

vu le préavis municipal no 03/2017, concernant la demande de crédit de CHF 55'500.- pour les prestations relatives aux études de projet jusqu'à l'obtention du permis de construire visant à la revitalisation de cours d'eau et de milieux humides à Le Muids,

vu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,

Ouï les conclusions des commissions précitées,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

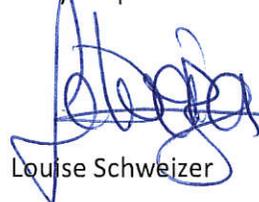
décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 03/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 55'500.-- pour les prestations relatives aux études de projet jusqu'à l'obtention du permis de construire visant à la revitalisation de cours d'eau et de milieux humides à Le Muids
2. d'accorder un crédit de CHF 55'500.-- TTC pour le financement de ce objet,
3. de financer ce dernier par la trésorerie
4. d'amortir cet objet par le compte de fonctionnement

Ainsi délibéré en séance de Municipalité dans sa séance du 10 avril 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

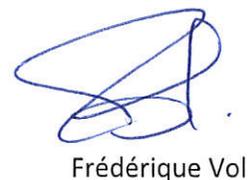
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique


Louise Schweizer



La secrétaire e.r.


Frédérique Vol

1 Voir par exemple <http://www.parcjuravaudois.ch/projets-en-cours/nature-paysage>

2 Pour une description du projet, voir <https://tinyurl.com/mzgrcqmq>

3 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-42754.html>